

CASTONGUAY, Jacques, *Seigneurs et seigneuses à l'époque des Aubert de Gaspé* (Montréal, Fides, 2007), 164 p.

Benoît Grenier

Volume 61, numéro 3-4, hiver–printemps 2008

Dossier Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/019156ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/019156ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grenier, B. (2008). Compte rendu de [CASTONGUAY, Jacques, *Seigneurs et seigneuses à l'époque des Aubert de Gaspé* (Montréal, Fides, 2007), 164 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 61(3-4), 601-602.
<https://doi.org/10.7202/019156ar>

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CASTONGUAY, Jacques, *Seigneurs et seigneuses à l'époque des Aubert de Gaspé* (Montréal, Fides, 2007), 164 p.

Selon Jacques Castonguay cet ouvrage vise à « remplacer et compléter » *La seigneurie de Philippe Aubert de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joly*, paru en 1977. En introduction, l'auteur annonce son intention d'étudier concrètement le régime seigneurial à travers l'exemple de la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly, ce qui aurait été d'un intérêt certain, d'autant que Castonguay connaît bien l'espace en question ainsi qu'Aubert de Gaspé pour leur avoir consacré de nombreux ouvrages. Toutefois, ce livre est, pour l'essentiel, une nomenclature assez descriptive des seigneurs successifs, additionnée de quelques autres chapitres (navigation fluviale ; corporation P.-A. de Gaspé...) formant un tout plutôt hétéroclite. Il est surprenant de constater que l'auteur affirme que peu d'études ont été faites à propos de l'application du régime seigneurial (p. 8), tout en ignorant les travaux des trois dernières décennies portant sur la question, à commencer par l'œuvre incontournable de Louise Dechêne ; la brochure de Marcel Trudel sur le régime seigneurial apparaît quasiment comme une nouveauté en comparaison d'autres auteurs qu'il cite, incluant Lanctôt, Chapais et Sulte. Par conséquent, il reprend les principaux thèmes de la « mythologie » idéalisant le système seigneurial : réciprocité des droits et devoirs, seigneur-colonisateur, seigneur résidant et paternaliste...

Cet ouvrage abondamment illustré se destine essentiellement à un public non historien mais n'offre pas de révélations aux connaisseurs de l'histoire de la Côte-du-Sud, pas plus qu'à ceux d'Aubert de Gaspé. Reconnaissons à l'auteur le mérite, dont témoigne le titre, d'avoir voulu faire sortir de l'ombre les seigneuses, dont l'action en matière de gestion seigneuriale est souvent considérable. Toutefois, s'il les inclut effectivement dans son propos, il n'analyse pas l'impact de ce pouvoir féminin sur

la communauté et le lecteur attiré par la perspective des rapports de genre restera tout autant sur son appétit que celui cherchant à comprendre les mécanismes du régime seigneurial.

Bien qu'il faille souligner les lacunes de cet ouvrage sur le plan de l'historiographie seigneuriale, il y a également lieu de se questionner sur la rigueur du processus éditorial qui n'a pas permis d'y remédier avant la publication.

BENOÎT GRENIER
Département d'histoire
Université Laurentienne

CLAVETTE, Suzanne, prés., *La condition ouvrière au regard de la doctrine sociale de l'Église* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Histoire sociale – Documents », 2007), 95 p.

Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église, lettre collective de l'épiscopat québécois publiée en avril 1950, est connue des chercheurs intéressés par l'histoire de l'Église ou celle du travail. On sait moins qu'elle fut précédée d'une première version, élaborée par la Commission sacerdotale d'études sociales dès la fin de 1948 et soumise pour discussion en juin 1949, en pleine grève de l'Amiante. Suzanne Clavette a eu la bonne fortune de l'exhumer des archives du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe et l'excellente idée de la publier en y greffant une présentation et une chronologie substantielles. *La condition ouvrière*, titre de cette première version, s'avère un document autrement plus audacieux, soutient l'auteure. Par ses options progressistes pour la réforme de l'entreprise (concept englobant la participation à la gestion et souvent un partage des profits), de meilleures lois et pratiques touchant le syndicalisme et une vigilance pour la santé et la sécurité au travail, ce texte a ébranlé une certaine droite. L'émoi de l'Association professionnelle des industriels, animée par le jésuite Émile Bouvier, et de l'aile conservatrice du haut clergé résulta, l'année suivante, en une version « édulcorée, empreinte de moralisme et prônant un retour au corporatisme » (p. iv de couverture).

Deux réflexions naissent de la Présentation et d'une comparaison des deux versions. *Primo* : la seconde représente-t-elle un recul au point d'en devenir bénigne, irénique ? Telle ne fut pas l'opinion des contemporains, en tout cas, qui la propulsèrent au statut de best-seller. Le document de 1950, indéniablement moralisateur, constate quand même l'insécurité